



Montreuil le 01 octobre 2021

## Nouvelle Bonification Indiciaire

**LE 28 SEPTEMBRE 2021,  
LA DPJJ A ANNONCE LA  
REGULARISATION DE  
CERTAINS AGENTS  
CONCERNANT LE  
PAIEMENT DE LA NBI. ELLE  
ANNONCE EN MÊME  
TEMPS LE RETRAIT POUR  
D'AUTRES ...**

Le 28 septembre 2021, la DPJJ a pris une note concernant la NBI prévoyant :

- une régularisation de 30 points de NBI pour les éducateurs et éducatrices (titulaires ET stagiaires) volants à compter du 1er janvier 2021.

- une régularisation pour les éducateurs, éducatrices, CSE de milieu ouvert dont le service est en zone reconnue Quartier Prioritaire de la Ville à compter du 1er janvier 2021, le nombre de points sera fonction du département d'affectation selon la liste définie.

- le retrait de la NBI pour 79 agents qui selon l'administration centrale n'y ouvrent plus droit.

La DPJJ reconnaît ici un droit restrictif des agents !!!

La CGT PJJ appelle les 79 collègues qui se verront supprimer la NBI à en vérifier l'argumentaire, au besoin, nous pouvons vous conseiller !

La CGT PJJ milite pour une NBI pour TOUS les agents quels que soient leurs corps, leurs catégories, leurs fonctions ou leur lieux d'exercice!

La lutte continue....

**La CGT PJJ exige une rétroactivité à minima sur 5 ans comme la DPJJ l'a permis pour d'autres unités et que le TA l'accorde jusqu'à 4 ans à partir de la date de la requête.**

**La CGT PJJ revendique toujours, que les agents intervenant dans des zones sous contrat local de sécurité puissent bénéficier aussi de la NBI, conformément au jugement TA de Nîmes . La CGT PJJ encourage tous les agents concernés à déposer des recours au Tribunal administratif. La CGT PJJ peut vous accompagner !!!**